

Région

Langues nationales

Enseignement tardif du français: le CAF opposé à une motion

Le Conseil des affaires francophones de Bienne met en garde contre l'enseignement tardif des langues locales proposées par Michael Ritter.

ATS

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Bienne (CAF) s'oppose à un enseignement tardif des langues locales officielles, comme le demande une motion du député bernois vert/libéral Michael Ritter. L'institution appelle à une réflexion sur la consolidation de ponts plutôt qu'à l'élargissement de fossés entre les communautés linguistiques.

Dans sa motion, le député se base sur les résultats de la récente étude sur les compétences fondamentales et vise à repousser au secondaire I l'apprentissage de la «langue étrangère», au lieu d'en améliorer les conditions, a indiqué jeudi le CAF. «Si l'on considère une langue officielle d'un canton bilingue comme étant étrangère, l'encouragement de son apprentissage peut se révéler ardu», a-t-il ajouté.

«La formation, de l'école obligatoire jusqu'aux études supérieures, joue un rôle crucial dans l'encouragement d'une cohabitation saine et constructive entre les communautés linguistiques. Les enfants et les jeunes qui sont accoutumés de manière positive et naturelle à l'existence de plusieurs langues vivantes autour d'eux se les approprient plus facilement», a expliqué l'institution.

Le CAF a rappelé que les nombreuses recherches dans ce domaine démontrent qu'un temps d'apprentissage précoce et prolongé améliore les compétences dans une deuxième ou troisième langue. «Un apprentissage tardif est autant pédagogiquement que politiquement contre-indiqué», a-t-il noté en rappelant qu'il soutient la possibilité de développer des filières bilingues à toutes les étapes de la formation.